



VENTE TERRAIN DE CONSTRUCTION

Par **marco68**, le **11/10/2014** à **09:30**

Bonjour.

il y a trois ans, lors du décès de ma mère, à l'occasion de la succession, mon père m'a fait une donation d'argent ainsi que d'un terrain à bâtir d'une valeur de 100000 euro (Estimation indiquée dans l'acte notarial). L'un de mes fils (j'ai 4 enfants) souhaite m'acheter ce terrain pour cette même valeur pour y bâtir une maison. Après consultation sur un site spécialisé je constate que je serais soumis à des impôts sur plus-values à hauteur de presque 25000 euros !!

Cette info est-elle exacte ? Et si c'est le cas, comment faire pour y échapper ou tout du moins réduire le montant. Merci